

**Département
de Maine-et-Loire**

COMMUNE
Du Coudray-Macouard

Procès verbal

Du 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à Mairie en séance extraordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, ANGELI Stéfane, GODET Anne-Claire, ROZIER Sandrine, GEORG Fabrice, BRANCHU Sabine, Florian LOISEAU, Jacques Antoine TOUBLANC, Alexis POUPARD, Vincent GASTINEAU

Absents excusés : Denis CANTEAU

Absents : Erol ASTARCI, Alexandra ROUX

Pouvoirs : BENOIST Romain donnant pouvoir à Mr GEORG Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Fabrice GEORG ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : CHOIX MAITRISE D ŒUVRE PROJET TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents les différents dossiers de maîtrise d'œuvre concernant le projet des travaux de Mairie.

La consultation des agences Maîtrise d'œuvre a été effectuée, après études des offres proposées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VALIDE l'offre de la société EMERGENCE pour un montant total HT de 30 000 €, comprenant une mission de base de 22 296 € HT, les missions complémentaires de 7 704 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place du projet

Le Maire lève la séance à 19h00